

Département des Bouches du  
Rhône

Arrondissement d'Aix en  
Provence

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
de  
La Fare-les-Oliviers**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 23 avril 2026**

N° 2026\_1\_1

**Objet : ELECTION DU VICE-  
PRESIDENT DU CCAS**

L'an deux mille vingt six, le 23 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jérôme MARCILIAC**, sur la convocation qui lui a été adressée, le 16 avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Mr Jérôme MARCILIAC  
Mme Carine WECKERLIN  
Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE  
Mr Denis PALMERINI  
Mme Christine VALLET  
Mr André MOUZON  
Mr Patrick CASTELLO  
Mme Annie CHAUVIN  
Mr Jean Philippe DUMETZ  
Mr Jean Paul MARX  
Mme Jany PAUL  
Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés :

Mr Lionel DI SAPIO

Absents donnant pouvoir :

Absents :

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

## Election du Vice-Président du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6,

Considérant l'obligation pour le Conseil d'Administration du CCAS d'élire en son sein un Vice-Président,

Considérant les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Il convient de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) parmi les membres du Conseil d'Administration.

Par arrêté, Le/la Vice-Président(e) du CCAS, recevra délégation de fonction, pour l'ensemble des compétences exercées par le CCAS.

Il/elle aura délégation de signature des pièces et actes du CCAS et rendra compte au Président, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Les candidatures des membres du Conseil d'Administration étaient à transmettre au plus tard le mercredi 22 avril, par voie électronique, au moyen du formulaire joint à la convocation.

Sont candidats :

- Carine WECKERLIN
- André MOUZON

Conformément aux dispositions en vigueur, cette élection a lieu au scrutin secret. Toutefois, le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, décider de ne pas y recourir et procéder à un vote à main levée.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité, l'élection à main levée du Vice-Président du CCAS.

**PROCEDE** à l'élection du Vice-Président Délégué du CCAS :

- Carine WECKERLIN – 10 voix
- André MOUZON – 1 voix
- 1 abstention

**PROCLAME** élue, Madame Carine WECKERLIN, Vice-Présidente du CCAS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Jérôme MARCHIAO



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

